

Cependant la bataille s'engagea le lendemain par une motion de M. Sargent de New Haven qui proposa de biffer tout ce qui avait rapport dans la résolution à l'élargissement des canaux.

Cette motion fut combattue par tous les orateurs qui prirent la parole, à l'exception de MM. Sargent et Opdyke, de New-York. Les autres appuyèrent chaudement la résolution et s'appesantirent principalement sur la nécessité d'abolir les droits sur les bois canadiens et sur la nécessité de rendre moins dispendieux le transport des grains.

L'insistance avec laquelle on a appuyé sur ces deux points prouve la profondeur du mal et la vivacité avec laquelle on le ressent aux États-Unis. Au fait, c'est en ce moment la seule préoccupation. Quant au reste, pas un mot. Est-ce par ignorance des autres ressources naturelles du Canada, ou parce que l'intérêt est supérieur a rejeté tout le reste dans l'ombre. Il est probable que l'une et l'autre raison y ont eu leur part. Si jamais nous obtenons un renouvellement du traité de réciprocité nous le devons à nos forêts et à nos canaux.

M. McGiverin et M. Young prirent de nouveau la parole et réitérèrent l'assurance que le gouvernement et le peuple du Canada désirent la réciprocité commerciale avec les États-Unis, qu'il a été résolu d'élargir les canaux quand même et qu'il est de l'intérêt de tous de renouer les relations plus étroites d'autrefois.

Le rapport du comité et la résolution citée plus haut furent adoptés à une immense majorité.

Judi les délégués, sur invitation de la chambre de commerce de New-York, allèrent visiter les travaux du Havre. Ils se rendirent à Hell Gate et visiteront les immenses travaux qui s'y font en ce moment. Il s'agit de creuser le roc vif du lit d'une rivière, et de la creuser à 32 pieds. Elle n'en a maintenant que dix. Des mines ont été pratiquées sous l'eau et l'on fait des excavations en dix sens différents. Quand les excavations seront terminées, on fera sauter les parois au moyen de la nitro-glycerine. Il y a trois ans que l'on travaille et ce n'est que dans deux ans que l'on espère terminer cette œuvre gigantesque.

En face de ce travail d'Hercule, on s'étonne que l'on puisse hésiter à entreprendre de creuser à 25 pieds le lit de boue du lac St. Pierre qui à côté n'est qu'un jouet d'enfant.

Vendredi soir avait lieu un banquet de la chambre au Delmonico.

La plus grande cordialité n'a cessé de régner. On porta des vœux à l'union de l'Angleterre et des États-Unis, à la bonne entente des deux peuples frères, à la réciprocité, etc., etc.

J'attends les meilleurs résultats de cette conférence et le premier pas est fait vers le renouvellement du traité de réciprocité dont le Canada a tant besoin.

L. E. M.

Production de la Monnaie en France et en Angleterre.

Nous empruntons à "l'Exposé comparatif de la situation économique et commerciale de la France pour les quinze années de la période 1855-69," publié dans les *Annales du commerce extérieur*, les renseignements ci-après sur les opérations de monnayage effectuées en France pendant cette période.

Voici la valeur des monnaies fabriquées en France, d'après le relevé du ministre des finances :

Années	Monnaies		
	d'or fr.	d'argent fr.	Total fr.
1855..	447,427,820	25,500,306	472,928,126
1856..	508,282,995	54,427,214	562,704,209
1857..	572,561,225	3,909,611	576,470,836
1859..	482,689,635	8,663,569	491,353,204
1859..	702,697,790	8,401,814	711,099,604
1860..	428,352,423	8,083,198	436,435,623
1861..	98,208,300	2,508,150	100,716,450
1862..	214,241,990	2,519,398	216,761,388
1863..	210,230,640	329,610	210,560,250
1861..	273,836,765	7,296,606	281,140,374
1865..	161,886,855	9,222,394	171,109,249
1866..	385,082,925	44,821,409	429,904,334
18600.	198,579,510	113,758,539	312,338,049
1857..	340,006,685	129,345,269	469,351,953
1869..	234,166,290	68,175,897	302,342,187
1870..	55,395,810	69,051,256	124,447,066

Le total général de la fabrication depuis 1855 jusqu'en 1870 inclusivement s'élève à la somme de 5 milliards 855,870,875 fr.

Pour la période de 1862 à 1870, l'année 1871 étant éliminée, on trouve pour total général de la fabrication de la Grande-Bretagne, d'après le rapport de M. Freemantle :

	Liv. st.	sh. d.
Or: Grande-Bretagne.	43,259,130	19 6
Hôtel Sidney.....	19,112,250	— —
Total.....	63,371,380	19 6
Argent.....	2,748,456	11 10

En tout.....65,119,837 11 4 qui, réduits en francs, à raison de 25 fr. 25 la livre sterling, donnent la somme totale de 1,644,275,898 fr.

La somme fabriquée en France pendant la même période (1862-1870) a été de :

2,498,143,729 fr., soit de 853,867,822 fr. de plus qu'en Angleterre.

Vocabulaire explicatif de termes employés dans le commerce.

APUREMENT D'UN COMPTE. Vérification ou reddition définitive d'un compte, d'après laquelle le comptable est reconnu quitte.

APURER UN COMPTE. To settle and close one's account.—Le faire clore, en payer le reliquat, et s'en faire donner quittance et décharge finales.

AREOMETRE ou PÈSE-LIQUEUR. *Areometers.*—Petits instruments de verre destinés à indiquer la densité relative des liquides dans lesquels on les plonge. Ils sont composés : 1o d'une tige servant d'échelle de graduation ; 2o d'une boule ou d'un cylindre, réservoir d'air, faisant fonction de flotteur, son volume total devant toujours être en rapport avec la tige, suivant l'étendue qu'on doit donner à l'échelle ; 3o d'une autre petite boule ou ampoule servant à renfermer un lest de plomb en grenaille, ou de mercure, forçant l'instrument de s'enfoncer dans le liquide, en conservant

sa position verticale. La tige doit être aussi bien calibrée et l'instrument aussi bien centré que possible, être également placé sur tous les points de son axe.

Par suite de l'observation de la densité, les aréomètres signalent le degré de concentration d'un acide, d'une solution saline, d'une solution sucrée, de divers liquides, ainsi que les proportions d'alcool contenues dans une liqueur spiritueuse.

ARGENT BANCO ou DE BANQUE. *Banco money.*—Monnaies fictives stipulées sur le papier d'une banque publique ; se dit par opposition à *argent courant*.

ARGENT COURANT. *Current coin or money.*—Monnaies réelles ou effectives qui ont cours dans ce cheques pays.

ARMATEUR. *Owner.*—Négociant qui équipe à ses frais un ou plusieurs navires, et les emploie soit à son service, soit au service de tiers auxquels il les loue montés de leurs équipages.

ARMEMENT. *Out fit. Fitting up.*—Équipement d'un navire pour entreprendre un voyage.

ARRERAGE. *Int-rest.*—On appelle ainsi ce qui est dû, ce qui est échû d'un revenu, d'une rente, d'un loyer.—S'entend aussi de l'intérêt.

ARRÊTE DE COMPTE. *Account settled.*—C'est la clôture définitive d'un compte et la reconnaissance de tous les articles qui le composent.

ARRHES. *Earnest ; earnest-money.*—Argent avance pour assurer l'exécution d'un marché verbal. Celui qui a donné les arrhes les perd s'il ne tient pas le marché.

ARRIMAGE. *Stowage ; dunnage.*—Disposition des marchandises dans la cale d'un navire, dans un magasin. La condition d'un bon arrimage doit être de faire porter beaucoup à un navire, sans le gêner dans sa marche, et sans l'exposer au danger de sombrer sous les voiles dans les grosses mers.—**ARRIMEUR.** *Steward.*—Celui qui dispose la cargaison du navire pour le compte du chargeur, etc. Dans certains ports de commerce, il y a des *arrimeurs jurés*.

Acte concernant la Faillite, 1869

Dans l'affaire de GREGOIRE CLEMENT,

FAILLI.

JE Soussigné ai été nommé Syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon Bureau No. 5 rue St. Sacrement à Montréal, sous un mois et de s'y réunir le 27 novembre, à 3h P. M. pour l'examen de la faillite et l'arrangement des affaires de la faillite en général.

G. H. DUMESNIL,
Syndic officiel.

Montréal, 22 octobre 1871.



HOTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA
Lundi, le 7e jour d'Octobre 1872.
PRESENT :
SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL.

Sur la recommandation de l'Hon. Ministre des douanes, et en vertu des dispositions de la 8ème section de l'Acte 31 Vic., Chap. 6, intitulé : "Acte concernant les Douanes," il a plu à Son Excellence d'ordonner, et il est, par le présent, ordonné que Lardoise, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, soit et est, par le présent, constitué et érigé en poste de douane sous le contrôle du percepteur des douanes au port d'Arichat.

W. A. HIMSWORTH,
Greffier du Conseil Privé.